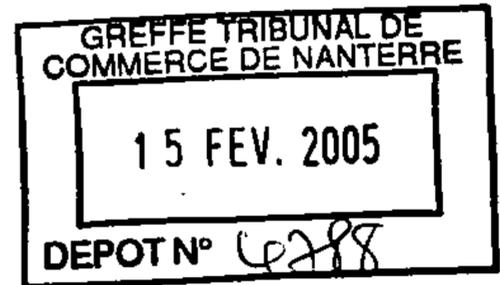


PROJET DE TRAITE DE FUSION



ENTRE

- La société **KPMG SA**, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 5.497.100 euros, dont le siège social est situé au 2 bis rue de Villiers 92300 Levallois Perret, ayant pour numéro d'identification unique le numéro 775 726 417 RCS Nanterre, représentée par Monsieur Jean-Luc Decornoy, Président du Directoire, (ci-après dénommée « KPMG SA »)

D'UNE PART,

80¹⁹⁸²

ET

- La société **Salustro Reydel et Associés Holding**, société anonyme à conseil d'administration au capital de 1.733.020 euros, dont le siège social est situé 8 avenue Delcassé, 75008 Paris et ayant pour numéro d'identification unique le numéro 450 354 444 RCS Paris, représentée par Monsieur Jean-Pierre Crouzet, Président du Conseil d'administration et Directeur Général, (ci-après dénommée « SRA Holding »)

D'AUTRE PART,

(KPMG SA et SRA Holding étant dans le présent traité collectivement dénommées les « Parties » et individuellement et respectivement dénommées la ou une « Partie »),

4 4

EN VUE DE LA REALISATION DE LA FUSION DE KPMG SA ET SRA HOLDING PAR ABSORPTION DE LA SECONDE PAR LA PREMIERE, IL A PRÉALABLEMENT ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIT :

1. SRA Holding détient l'intégralité des actions composant le capital de la société Salustro Reydel & Associés, société anonyme à conseil d'administration au capital de 3.306.544 €, dont le siège social est situé 8 avenue Delcassé, 75008 Paris, ayant pour numéro d'identification unique le numéro 351 568 548 RCS Paris, (ci-après « SRA »), laquelle détient la quasi totalité des actions composant le capital de la société Salustro Reydel, société opérationnelle au sein de laquelle la plupart des actionnaires de SRA Holding exercent leur activité professionnelle salariée en qualité d'expert-comptable et de commissaire aux comptes.
2. SRA Holding et KPMG SA ont initié au cours de l'année 2004 des négociations en vue de déterminer les modalités du rapprochement de leurs activités d'expertise comptable et de commissariat aux comptes.

Pour mener à bien ce projet, auquel les actionnaires de SRA Holding ont adhéré, la société KPMG ASSOCIES, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 37.100 euros, dont le siège social est 2 bis rue de Villiers à Levallois-Perret (92300), ayant pour numéro d'identification unique le numéro 478 921 612 R.C.S. Nanterre (ci-après « KPMG Associés »), a été créée.

3. La concrétisation du rapprochement des entités KPMG Associés, KPMG SA et SRA Holding dépend de la réalisation effective de plusieurs opérations :
 - L'apport d'une partie des actions SRA Holding par les actionnaires actuels de SRA Holding à KPMG Associés, qui donnera lieu à une augmentation du capital de KPMG Associés ;
 - L'acquisition par KPMG SA des actions SRA Holding qui n'auront pas fait l'objet d'un apport à KPMG Associés ;
 - La cession à KPMG SA des actions SRA Holding détenues par KPMG Associés consécutivement à l'apport des dites actions à KPMG Associés par les actionnaires de SRA Holding ;
 - La cession et/ou l'apport des actions KPMG SA par les actionnaires actuels de KPMG SA à KPMG Associés, qui donnera lieu à une augmentation du capital de KPMG Associés.
4. Au terme de ces opérations, les actionnaires actuels de KPMG SA et de SRA Holding deviendront actionnaires de KPMG Associés qui détiendra alors la quasi intégralité du

capital de KPMG SA, laquelle détiendra l'intégralité du capital de SRA Holding, cette dernière détenant l'intégralité du capital de SRA.

5. Dans le but de rationaliser les structures sociales issues du rapprochement de KPMG SA et de SRA Holding, les Parties sont convenues de procéder aux opérations de fusion-absorption successives suivantes :
- Fusion-absorption de SRA par SRA Holding dont les modalités sont précisées dans un projet de traité de fusion en date du 1^{er} février 2005 ;
 - Fusion-absorption de SRA Holding par KPMG SA objet du présent traité, étant entendu que la réalisation de cette seconde fusion entre KPMG SA et SRA Holding est soumise à la condition de la réalisation de la première fusion entre SRA et SRA Holding.

CECI AYANT ETE EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

**SECTION I : CARACTERISTIQUES DES SOCIETES INTERESSEES -
MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION - COMPTES UTILISES
POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE L'OPERATION**

I.1. CARACTERISTIQUES DES SOCIETES KPMG SA et SRA HOLDING

I.1.1 Caractéristiques de KPMG SA

KPMG SA est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance constituée le 23 août 1946.

Le capital de KPMG SA s'élève à 5.497.100 euros divisé en 5.497.100 actions nominatives d'une valeur nominale de 1 euro chacune, entièrement souscrites et libérées. KPMG SA ne fait pas appel public à l'épargne et aucune part bénéficiaire, ni aucune obligation n'est actuellement émise par KPMG SA.

KPMG SA a pour objet, en France et dans tous pays, l'exercice des professions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes. KPMG SA est membre du réseau professionnel international KPMG.

Le Président du directoire de KPMG SA est Monsieur Jean-Luc Decornoy.

Les Commissaires aux comptes de KPMG SA sont :

- Commissaires aux comptes titulaires : Madame Evelyne Henault, demeurant 28 rue Vasco de Gama, 75015 Paris et Monsieur François Fournet, demeurant 28 rue Lalo, 75116 Paris ;
- Commissaires aux comptes suppléants : société Index, dont le siège est situé 52 rue La Boétie, 75008 Paris et Monsieur Didier Kling, demeurant 41 avenue de Friedland, 75008 Paris.

I.1.2 Caractéristiques de SRA Holding

SRA Holding, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris le 12 février 2004, est une société anonyme à conseil d'administration constituée jusqu'au 12 février 2103.

Le capital social de SRA Holding s'élève à 1.733.020 euros divisé en 173.302 actions nominatives d'une valeur nominale de 10 euros chacune, entièrement souscrites et libérées. SRA Holding ne fait pas appel public à l'épargne et aucune part bénéficiaire, ni aucune obligation n'est actuellement émise par SRA Holding.

SRA Holding a pour objet, en France et dans tous pays, l'exercice des professions d'expert-comptable et de commissaire aux comptes. Plus généralement, elle peut réaliser toutes opérations compatibles avec son objet social et qui se rapportent à cet objet et, en outre, prendre des participations dans des sociétés ayant pour objet l'exercice des activités de commissariat aux comptes et d'expertise comptable.

Le Président du conseil d'administration et Directeur Général de SRA Holding est Monsieur Jean-Pierre Crouzet.

Les Commissaires aux comptes de SRA Holding sont :

- Commissaires aux comptes titulaires : Madame Evelyne Henault, demeurant 28 rue Vasco de Gama, 75015 Paris et Monsieur Léo Jegard, demeurant 23 rue du Clos d'Orléans, 94120 Fontenay Sous Bois ;
- Commissaires aux comptes suppléants : Monsieur Jean-Paul Lamain, demeurant 52 rue La Boétie, 75008 Paris et Monsieur Jean-Pierre Lagay, demeurant 23 rue du Clos d'Orléans, 94120 Fontenay Sous Bois.

I.1.3 Liens juridiques entre les deux sociétés

A la date de réalisation définitive de la fusion ainsi qu'il est indiqué dans le préambule du présent traité, KPMG SA détiendra la propriété de la totalité des 173.302 actions composant le capital social de SRA Holding.

I.1.4 Administrateurs communs

KPMG SA et SRA Holding n'ont aucun administrateur commun.

I.2. MOTIFS ET BUT DE LA FUSION

La fusion-absorption de SRA Holding par KPMG SA s'inscrit dans le cadre de mesures de rationalisation et de simplification des structures sociales du groupe constitué à l'issue de la réalisation des opérations visées au point 3 du préambule du présent traité.

La fusion de ces deux sociétés devrait conduire à un allègement des coûts de gestion administrative et à une meilleure efficacité économique.

I.3. COMPTES UTILISES POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE L'OPERATION

Les comptes de KPMG SA utilisés pour établir les conditions de l'opération seront les comptes arrêtés au 30 septembre 2004.

En ce qui concerne SRA Holding, les comptes utilisés seront les comptes arrêtés au 30 septembre 2004 retraités de ceux de SRA arrêtés à la même date, dans la mesure où, à la date de réalisation de la fusion objet des présentes, la fusion préalable entre SRA et SRA Holding sera intervenue.

La fusion prendra effet au 1^{er} octobre 2004.

I.4. METHODE D'EVALUATION UTILISEE

Pour la détermination des éléments apportés par SRA Holding, les Parties sont convenues que les opérations seraient effectuées sur la base de la valeur nette comptable figurant au bilan de SRA Holding au 30 septembre 2004, et ce conformément aux nouvelles règles comptables créées par l'Avis n° 2004-01 du 25 mars 2004 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) approuvé par le Règlement n° 2004-01 du 4 mai 2004 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), homologué par arrêté du 7 juin 2004 (JO du 8 juin 2004).

I.5. DATE D'EFFET DE LA FUSION

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3 du Code de commerce, SRA Holding transmettra à KPMG SA tous les éléments composant son patrimoine dans l'état où ledit patrimoine se trouvera à la date de la réalisation définitive de la fusion.

En application des dispositions de l'article L. 236-4 du Code de commerce, la présente fusion prendra effet rétroactivement au 1^{er} octobre 2004, les opérations actives et passives de SRA Holding effectuées à compter du 1^{er} octobre 2004 étant considérées, d'un point de vue comptable et fiscal, comme accomplies par KPMG SA.

SECTION II : LES APPORTS A TITRE DE FUSION DE SRA HOLDING

SRA Holding apporte sous les garanties ordinaires et de droit, à KPMG SA qui l'accepte, la propriété de l'ensemble de ses biens, droits, obligations, actifs et passifs sans exception ni réserve. Le patrimoine de SRA Holding sera dévolu à KPMG SA dans l'état où il se trouvera au jour de la réalisation définitive de la fusion.

II.1. DESIGNATION DE L'ACTIF APPORTE PAR SRA HOLDING

L'actif de SRA Holding comprenait au 30 septembre 2004 les biens et droits ci-après désignés et évalués, sans que cette désignation puisse être considérée comme limitative et sans que ne soit pris en compte l'actif qui sera apporté par SRA à SRA Holding dans le cadre de la fusion-absorption de SRA par SRA Holding devant intervenir préalablement à la fusion objet des présentes et dont les effets seront reportés au 1^{er} octobre 2004 :

<u>ACTIF DE SRA HOLDING AU 30 SEPTEMBRE 2004</u>	<u>Brut</u>	<u>Amortissements /Provisions</u>	<u>Net</u>
<u>Immobilisations financières :</u>			
Participations	28.273.369		28.273.369
Créances rattachées à des participations	563.930		563.930
<u>Divers :</u>			
Valeurs mobilières de placement	5.059.520		5.059.520
TOTAL DE L'ACTIF	33.896.819 €		33.896.819 €

A la date de réalisation définitive de la fusion objet des présentes et compte tenu de la réalisation préalable de la fusion-absorption de SRA par SRA Holding dont les effets seront reportés au 1^{er} octobre 2004, l'actif apporté par SRA Holding à KPMG SA sera considéré comme comprenant au 30 septembre 2004, sans que cette désignation puisse être considérée comme limitative, les biens et droits ci-après désignés et évalués :

<u>ACTIF DE SRA HOLDING AU 30 SEPTEMBRE 2004 (après fusion avec SRA)</u>	<u>Brut</u>	<u>Amortissements /Provisions</u>	<u>Net</u>
<u>Immobilisations financières :</u>			
Participations	16.482.437		16.482.437
<u>Créances :</u>			
Autres créances	64.872		64.872
<u>Divers :</u>			
Valeurs mobilières de placement	5.067.493		5.067.493
Disponibilités	1.347		1.347
TOTAL DE L'ACTIF APORTE PAR SRA HOLDING	21.616.149 €		21.616.149 €

II.2. DESIGNATION DU PASSIF DE SRA HOLDING

Les apports décrits dans les présentes sont faits à charge pour KPMG SA de prendre en charge et payer pour le compte de SRA Holding la totalité de son passif.

Le passif de SRA Holding comprenait au 30 septembre 2004 les biens et droits ci-après désignés et évalués, sans toutefois que ne soit pris en compte le passif qui sera apporté par SRA à SRA Holding dans le cadre de la fusion-absorption de SRA par SRA Holding devant intervenir préalablement à la fusion objet des présentes et dont les effets seront reportés au 1^{er} octobre 2004:

PASSIF DE SRA HOLDING AU 30 SEPTEMBRE 2004

<u>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</u>	7.743
<u>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</u>	20.585
<u>Dettes fiscales et sociales</u>	6.865
TOTAL DU PASSIF DE SRA HOLDING	35.193 €

A la date de réalisation définitive de la fusion objet des présentes et compte tenu de la prise en compte de la réalisation préalable de la fusion-absorption de SRA par SRA Holding dont les effets seront reportés au 1^{er} octobre 2004, le passif apporté par SRA H à KPMG SA sera considéré comme comprenant au 30 septembre 2004 :

**PASSIF DE SRA HOLDING AU
30 SEPTEMBRE 2004 (après fusion
avec SRA)**

<u>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</u>	25.665
<u>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</u>	37.663
<u>Dettes fiscales et sociales</u>	14.411
TOTAL DU PASSIF DE SRA HOLDING	77.739 €

KPMG SA prendra en charge tout autre passif qui viendrait à se révéler ou qui aurait été omis, ainsi que tous impôts, frais et charges de toute nature, sans exception ni réserve, qui incomberont à SRA Holding du fait de la fusion et notamment l'ensemble des frais et droits résultant de cette fusion, y compris tout passif pouvant résulter de litiges en cours ou de sinistres non réglés à cette date.

KPMG SA sera débitrice des créanciers de SRA Holding aux lieu et place de celle-ci, sans que cette substitution n'entraîne novation à l'égard des créanciers. Il est donc expressément précisé que la description du passif figurant ci-dessus et les dispositions qui précèdent ne constituent pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, lesquels seront au contraire tenus d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Il est enfin précisé que seront transmis à KPMG SA, le cas échéant, l'ensemble des engagements hors bilan de SRA Holding.

II.3. DETERMINATION DE L'ACTIF NET APORTE

La valeur de l'actif net apporté par SRA Holding est déterminée par la différence entre le montant total de l'actif apporté (net des amortissements et provisions) et le montant total du passif apporté.

A la date de réalisation définitive de la fusion objet des présentes et compte tenu de la réalisation préalable de la fusion-absorption de SRA par SRA Holding, l'actif net apporté par SRA Holding s'élèvera à :

(en euros)

Montant total de l'actif de SRA Holding	21.616.149
Montant total du passif de SRA Holding	- 77.739
Montant de l'actif net apporté par SRA Holding	<hr/> 21.538.410 €

SECTION III : REMUNERATION DES APPORTS

III.1. REMUNERATION DE LA TRANSMISSION

III.1.1. Détermination du rapport d'échange

KPMG SA détiendra à la date de réalisation de la fusion objet du présent traité la totalité des actions de SRA Holding, la réalisation de ladite fusion étant soumise à la condition suspensive de la réalisation des opérations devant conduire à cette détention.

En conséquence, il ne sera pas établi de rapport d'échange dans la mesure où un échange de droits sociaux n'est pas possible. Il n'y aura donc pas lieu à l'émission d'actions nouvelles de KPMG SA ni à augmentation de son capital.

III.1.2. Mali de Fusion

KPMG SA devant acquérir, avant la réalisation de la fusion objet des présentes, la totalité du capital social de SRA Holding pour un montant égal aux capitaux propres consolidés du groupe Salustro Reydel au terme de l'exercice clos au 30 septembre 2004 (sur lesquels sera pratiqué un abattement de un million d'euros), lequel montant sera par ailleurs majoré de 173,108 € par action de SRA Holding cédée à KPMG SA, l'opération de fusion entre KPMG SA et SRA Holding devrait dégager un mali de fusion dont le montant exact devrait être égal à environ 36.533.955 euros, lequel montant sera déterminé de façon définitive le jour de la réalisation définitive de ladite fusion.

III.2. DISSOLUTION DE SRA HOLDING

Du fait de la dévolution de l'intégralité de son patrimoine à KPMG SA, SRA Holding se trouvera dissoute de plein droit, par le seul fait de la réalisation définitive de la fusion, étant précisé que la réalisation effective de la dissolution de SRA Holding sera fixée rétroactivement au 1^{er} octobre 2004 ; l'ensemble du passif étant entièrement pris en charge par KPMG SA, la dissolution de SRA Holding du fait de la fusion ne sera suivie d'aucune opération de liquidation de cette société.

SECTION IV : DECLARATIONS DIVERSES DE SRA HOLDING

SRA Holding déclare qu'à sa connaissance :

- a) elle est propriétaire de son fonds de commerce ;
- b) elle est valablement propriétaire et a la libre et exclusive jouissance de l'ensemble des actifs figurant dans les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2004 ;

- c) les éléments de l'actif apporté au titre de la fusion ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur, nantissement, warrant, gage ou charge quelconque et sont en libre disposition entre les mains de SRA Holding ;
- d) elle n'a jamais été ni n'est à ce jour en état de cessation des paiements, de redressement ou de liquidation judiciaire, ni n'a fait ni ne fait à ce jour l'objet d'une procédure de règlement amiable ;
- e) elle est à jour des impôts exigibles et cotisations parafiscales ;
- f) aucun contrat n'a été conclu par SRA Holding pouvant être rompu unilatéralement par le cocontractant ou pouvant entraîner une modification des conditions contractuelles en cas de fusion-absorption de SRA Holding par une autre société ;
- g) elle est assurée pour ses biens et ses activités, en particulier en ce qui concerne sa responsabilité civile ;
- h) elle ne détiendra à la date de réalisation de la fusion objet du présent traité directement ou indirectement aucune participation dans une quelconque autre société, association, groupement ou entreprise à l'exception de ses participations dans (i) la société Salustro Reydel, société anonyme au capital de 3.824.000 euros, dont le siège social est situé 8 avenue Delcassé, 75008 Paris et ayant pour numéro d'identification unique le numéro 652 044 371 RCS Paris et (ii) la société Fiduciaire de l'Est, société anonyme au capital de 187.920 euros, dont le siège social est situé 2 rue Pierre Simon de Laplace – Technopole Metz 2000, 57000 Metz, ayant pour numéro d'identification unique le numéro 775 618 572 RCS Metz ; SRA s'est par ailleurs engagée à céder préalablement à sa fusion avec SRA Holding sa participation dans la SAS Delcassé, société par actions simplifiée au capital de 40.000 euros, dont le siège social est situé 8 avenue Delcassé, 75008 Paris et ayant pour numéro d'identification unique le numéro 428 711 667 ;
- i) elle n'a pas consenti d'aval, caution, garantie ou lettre de confort au bénéfice de tiers ;
- j) aucun événement n'est survenu et aucune action ou engagement n'a été pris par elle depuis le 30 septembre 2004 autrement que dans le cadre de la gestion courante, à l'exception de la mise en œuvre du projet de fusion entre SRA Holding et SRA ;
- k) plus généralement, il n'existe aucun engagement financier ou autre, y compris toute somme due au titre d'un litige ou risque de litige, qui serait de nature à remettre en cause l'évaluation des apports ;
- l) elle n'est engagée dans aucun litige ou procès avec des tiers et n'a connaissance d'aucun fait de nature à susciter sa mise en cause dans un procès ou un litige avec des tiers ;

- m) elle n'emploie aucun salarié ;
- n) elle n'est pas à ce jour propriétaire d'immeubles.

SECTION V : CHARGES - CONDITIONS GENERALES

V.1. EN CE QUI CONCERNE KPMG SA

L'apport ci-dessus est consenti et accepté sous les charges et les conditions d'usage et de droit en pareille matière, notamment sous les conditions suivantes que KPMG SA s'oblige à accomplir et exécuter, à savoir :

- (i) KPMG SA prendra les biens et droits apportés quelle que soit leur nature, y compris notamment les objets mobiliers et le matériel, ainsi que ceux qui auraient été omis aux présentes ou dans la comptabilité de SRA Holding, dans l'état où ils se trouveront au jour de la réalisation définitive de la fusion, sans pouvoir élever aucune réclamation pour quelque cause que ce soit.
- (ii) KPMG SA supportera et acquittera, à compter de la date de réalisation définitive de la fusion, tous impôts, contributions, taxes, loyers, primes et cotisations d'assurance et autres frais, droits, honoraires, et généralement toutes les charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires qui grèvent ou grèveront les biens apportés et sont inhérentes à leur propriété ou à leur exploitation, ainsi que toutes sommes dues par SRA Holding, sans que cette substitution n'entraîne novation à l'égard des créanciers.
- (iii) KPMG SA supportera et devra exécuter, à compter de la date de réalisation définitive de la fusion, tous traités, conventions et engagements quelconques qui auront pu être contractés par SRA Holding relativement à l'exploitation des biens et droits qui lui sont apportés, notamment et de façon non limitative, ceux passés avec l'administration fiscale, avec les clients, les fournisseurs, les créanciers, ainsi que toutes assurances ayant trait à l'activité apportée définie ci-dessus. KPMG SA sera, à ses risques et périls, subrogée dans les droits et obligations résultant des engagements ci-dessus, souscrits par SRA Holding, sans recours contre ladite société.

Au cas où la transmission de certains contrats ou de certains biens serait subordonnée à l'accord ou agrément d'un co-contractant ou d'un tiers quelconque, SRA Holding sollicitera avant la date de réalisation définitive de la fusion les accords ou décisions d'agrément nécessaires et en justifiera à KPMG SA.

- (iv) Les créanciers de SRA Holding dont la créance est antérieure à la publicité donnée au présent projet de fusion, pourront faire opposition dans le délai de trente (30) jours francs à compter de la publication relative au présent projet. Une décision du Tribunal de commerce pourra rejeter l'opposition ou ordonner soit le

remboursement des créances, soit la constitution de garanties si KPMG SA en offre et si elles sont jugées suffisantes. A défaut de remboursement des créances ou de constitution des garanties ordonnées, la fusion sera inopposable aux créanciers opposants. Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, l'opposition formée par un créancier n'aura pas pour effet d'interdire la poursuite des opérations de fusion.

- (v) KPMG SA sera subrogée purement et simplement dans les droits, actions, hypothèques, privilèges, garanties et sûretés personnelles ou réelles de toute nature qui pourraient être attachés aux créances incluses dans les apports.
- (vi) KPMG SA aura seule droit aux dividendes et autres revenus échus sur les valeurs mobilières et droits sociaux à elle apportés et fera son affaire personnelle, après la date de réalisation définitive de la fusion, de la mutation à son nom de ces valeurs mobilières et droits sociaux.
- (vii) KPMG SA sera tenue au paiement de la totalité du passif de SRA Holding, dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts, et à l'exécution de toutes les conditions d'actes ou titres de créances pouvant exister, sauf à obtenir, de tout créancier, tous accords modificatifs de ces termes et conditions.
- (viii) Enfin, KPMG SA se conformera aux dispositions législatives et réglementaires applicables à l'exploitation des biens et droits apportés et fera son affaire personnelle de l'obtention ou du renouvellement de toutes autorisations nécessaires, le tout à ses risques et périls.

V.2. EN CE QUI CONCERNE SRA HOLDING

Les apports visés dans le présent projet sont faits sous les charges et conditions d'usage et de droit en pareille matière, et notamment sous les conditions suivantes, à savoir :

- (i) SRA Holding déclare renoncer au privilège du vendeur pouvant lui profiter et à l'action résolutoire lui appartenant au titre de ses apports à raison de la charge ci-dessus imposée à KPMG SA d'acquitter le passif de SRA Holding afférent à l'activité apportée. En conséquence, il ne sera pris aucune inscription de privilège de vendeur de fonds de commerce.
- (ii) SRA Holding s'interdit formellement jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, si ce n'est avec l'agrément de KPMG SA, d'accomplir aucun acte de disposition relatif aux biens apportés et de signer aucun accord, traité ou engagement quelconque la concernant, sortant du cadre de la gestion courante, et en particulier de contracter aucun emprunt sous quelque forme que ce soit.
- (iii) SRA Holding fournira à KPMG SA tous renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, lui donnera toutes signatures et lui apportera tous concours utiles pour

lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des engagements visés dans le présent traité.

- (iv) SRA Holding fera notamment établir à la première réquisition de KPMG SA, tous actes complétifs, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournira toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.
- (v) SRA Holding remettra et livrera à KPMG SA aussitôt après la date de réalisation définitive de la fusion, tous les biens et droits ci-dessus apportés ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

SECTION VI : PROPRIETE ET JOUISSANCE

VI.1. CONDITIONS SUSPENSIVES

La réalisation effective de l'opération de fusion entre KPMG SA et SRA Holding est soumise à la réalisation de chacune des conditions suspensives ci-après exposées :

- (i) Approbation par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de KPMG Associés des apports d'actions SRA Holding à KPMG Associés réalisés par les actionnaires de SRA Holding.

La réalisation de cette condition suspensive sera suffisamment établie à l'égard de quiconque par la remise d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de la délibération de l'assemblée générale extraordinaire de KPMG Associés approuvant l'apport à KPMG Associés des actions SRA Holding par les actionnaires actuels de SRA Holding.

- (ii) Réalisation des opérations au terme desquelles KPMG Associés détiendra au moins la majorité du capital de KPMG SA.

La réalisation de cette condition suspensive sera suffisamment établie à l'égard de quiconque par la remise d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de la délibération de l'assemblée générale extraordinaire de KPMG Associés approuvant l'apport d'actions KPMG SA à KPMG Associés et/ou la remise d'une copie certifiée conforme du registre des mouvements de titres de KPMG SA constatant les acquisitions d'actions KPMG SA par KPMG Associés, étant entendu que le nombre d'actions KPMG SA détenues par KPMG Associés devra représenter au moins la moitié du capital social de KPMG SA.

- (iii) Réalisation des opérations au terme desquelles KPMG SA détiendra la totalité du capital social de SRA Holding.

La réalisation de cette condition suspensive sera suffisamment établie à l'égard de quiconque par la remise d'une copie certifiée conforme du registre des mouvements de titres de SRA Holding constatant la détention par KPMG SA de la totalité des titres de SRA Holding.

- (iv) Réalisation de la fusion-absorption de SRA par SRA Holding.

La réalisation de cette condition suspensive sera suffisamment établie à l'égard de quiconque par la remise d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de la délibération de l'assemblée générale extraordinaire de SRA Holding approuvant la fusion entre SRA et SRA Holding.

- (v) Approbation par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SRA Holding de la fusion entre KPMG SA et SRA Holding, étant précisé que, quelle que soit la date de cette assemblée, la date effective de la fusion sera rétroactivement fixée au 1^{er} octobre 2004.

La réalisation de cette condition suspensive sera suffisamment établie à l'égard de quiconque par la remise d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de la délibération de l'assemblée générale extraordinaire de SRA Holding approuvant la fusion entre SRA Holding et KPMG SA.

- (vi) Approbation par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de KPMG SA de la fusion entre KPMG SA et SRA Holding, étant précisé que, quelle que soit la date de cette assemblée, la date effective de la fusion sera rétroactivement fixée au 1^{er} octobre 2004.

La réalisation de cette condition suspensive sera suffisamment établie à l'égard de quiconque par la remise d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de la délibération de l'assemblée générale extraordinaire de KPMG SA approuvant la fusion entre SRA Holding et KPMG SA.

La constatation matérielle de la réalisation définitive de la fusion pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.

Si les conditions suspensives stipulées ci-dessus n'étaient pas réalisées avant le 30 avril 2005, le présent projet de traité de fusion sera considéré comme nul et non avenu à la demande formulée par l'une ou l'autre des Parties, notifiée à l'autre par lettre simple, sans qu'il y ait lieu à paiement d'aucune indemnité ni pénalité de part ni d'autre.

VI.2. REALISATION DE LA FUSION

A la date de réalisation définitive de la fusion, KPMG SA sera réputée avoir la propriété et la jouissance des biens et droits apportés par SRA Holding depuis le 1^{er} octobre 2004.

Corrélativement, les résultats de l'exploitation des biens et droits apportés par SRA Holding seront repris intégralement par KPMG SA.

SECTION VII : REGIME FISCAL

VII.1. DISPOSITIONS GENERALES

Les Parties reconnaissent expressément que la présente fusion aura sur le plan fiscal la même date d'effet que sur le plan juridique, soit le 1^{er} octobre 2004, et s'engagent à en accepter toutes les conséquences.

KPMG SA et SRA Holding se conformeront à toutes les dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à établir pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et toutes autres impositions et taxes résultant de la réalisation définitive des présentes opérations, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

VII.2. IMPOT SUR LES SOCIETES

Les Parties déclarent placer la présente fusion sous le régime des dispositions de l'article 210 A du Code général des impôts.

A cet effet, KPMG SA s'engage à respecter les prescriptions légales en la matière, et notamment :

- a) A reprendre à son passif :
 - D'une part, les provisions dont l'imposition a été différée chez SRA Holding et qui ne deviennent pas sans objet du fait de la fusion ;
 - D'autre part, le cas échéant, la réserve spéciale où ont été portées les plus-values à long terme soumises à l'impôt sur les sociétés à l'un des taux réduits prévus par l'article 219-I-a du Code général des impôts, telle que cette réserve figurera aux bilans de SRA Holding à la date de réalisation définitive de la fusion ;
- b) A calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues lors de la présente fusion d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de SRA Holding ;
- c) A réintégrer dans ses bénéfices imposables à l'impôt sur les sociétés, selon les modalités prévues à l'article 210 A-3-d du Code général des impôts, les plus-values dégagées, le cas échéant, dans le cadre de la présente fusion par SRA Holding sur les biens amortissables ; cet engagement comprend l'obligation faite à KPMG SA, en

vertu des dispositions de l'article 210 A-3-d précité, de procéder, en cas de cession de l'un des biens amortissables concernés, à l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente à ce bien qui n'aurait pas encore été réintégrée à la date de ladite cession ;

- d) A inscrire à son bilan les éléments d'actif qui lui sont apportés, autres que les immobilisations, pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de SRA Holding au 30 septembre 2004 ;
- e) A reprendre personnellement l'engagement de conservation des titres éventuellement pris par SRA Holding en application des dispositions de l'article 145-1 c du Code général des impôts ;
- f) Dans l'hypothèse où des éléments apportés seraient transcrits pour leur valeur comptable, à reprendre à son bilan les écritures de SRA Holding en opérant la répartition entre leur valeur d'origine, les amortissements et les provisions pour dépréciation ; les dotations aux amortissements devant être calculées à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens en cause dans les écritures de SRA Holding.

Par ailleurs, KPMG SA s'engage à accomplir, au titre de la présente fusion, les obligations déclaratives prévues par l'article 54 septies du Code général des impôts.

VII.3. T.V.A.

a) Disposition liminaire et crédit de T.V.A.

KPMG SA sera, de convention expresse, purement et simplement subrogée dans les droits et obligations de SRA Holding.

En conséquence, cette dernière transférera purement et simplement à KPMG SA les crédits de TVA dont elle dispose à la date de réalisation définitive de la fusion.

SRA Holding adressera au service des impôts dont elle relève une déclaration en double exemplaire, mentionnant le montant du crédit de TVA transféré à KPMG SA.

b) Biens mobiliers d'investissement

La fusion emportant transmission d'une universalité totale de biens entre des assujettis redevables de la TVA, les Parties déclarent qu'elles entendent se prévaloir des dispositions de l'instruction administrative n° 3A-6-90 du 22 février 1990 qui, commentant les modifications apportées par la loi de Finances pour 1990 aux dispositions du 3-1°-a de l'article 261 du Code général des impôts, exonère de la TVA la cession de biens mobiliers d'investissement dans le cadre de la transmission, notamment sous forme d'apport, d'une universalité totale ou partielle de biens dès lors que le bénéficiaire continue la personne du cédant.

En outre, les Parties indiquent qu'elles souhaitent bénéficier des dispositions de l'article 210-III de l'Annexe II au Code général des impôts.

En conséquence, KPMG SA s'engage expressément :

- A soumettre à la TVA les cessions ultérieures des biens mobiliers d'investissement compris dans le présent apport-fusion, conformément aux dispositions de l'article 261-3-1°-a du Code général des impôts ;
- A procéder, le cas échéant, aux régularisations prévues aux articles 207 bis, 210 et 215 de l'Annexe II au Code général des impôts, qui auraient été exigibles si SRA Holding avait continué d'utiliser les biens apportés.

KPMG SA notifiera ce double engagement au service des impôts dont elle relève, par déclaration établie en double exemplaire.

c) Autres dispositions

KPMG SA s'engage, à appliquer les régularisations par cinquièmes ou par dixièmes prévues à l'article 215 de l'annexe II au Code général des impôts (variation du prorata de déduction) et par l'article 210 de la même annexe (changement d'affectation d'un bien).

S'agissant du transfert de la créance visée au 3 de l'article 271-A du Code général des impôts par SRA Holding à KPMG SA, les soussignés, ès qualités, au nom des sociétés qu'ils représentent, s'engagent à justifier auprès du comptable du Trésor, désigné dans l'Arrêté Ministériel du 14 septembre 1993, les modifications affectant le titulaire et le montant de la créance conformément aux dispositions du décret n° 93-1078 du 14 septembre 1993, et à effectuer auprès du service des impôts dont relèvent les sociétés qu'ils représentent les formalités nécessaires, en conformité avec les dispositions de l'instruction administrative 3 D-10-93 du 22 novembre 1993.

KPMG SA notifiera l'ensemble des différents engagements ci-avant énumérés pris en matière de TVA au service des impôts dont elle relève, par déclaration établie en double exemplaire.

VII.4. DROITS D'ENREGISTREMENT

Les Parties déclarent que la présente fusion entre dans le champ d'application du régime spécial prévu aux articles 816 du Code général des impôts et 301-B de l'Annexe II au dit Code.

En conséquence, le présent apport-fusion sera enregistré moyennant le paiement du seul droit fixe de 230 euros.

VII.5 OPERATIONS ANTERIEURES ET DISPOSITIONS DIVERSES

KPMG SA reprend le bénéfice et/ou la charge de tous engagements d'ordre fiscal qui auraient pu être antérieurement souscrits par SRA Holding à l'occasion d'opérations antérieures au 1^{er} octobre 2004 ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur en matière de droits d'enregistrement et/ou d'impôt sur les sociétés, ou encore de taxes sur le chiffre d'affaires.

SECTION VIII : FORMALITES

KPMG SA remplira toutes formalités légales de dépôt et de publicité relatives à la présente fusion.

Le présent projet de traité de fusion sera publié de telle sorte que le délai accordé aux créanciers pour former opposition à la suite de cette publicité soit expiré avant la tenue des assemblées générales extraordinaires de KPMG SA et de SRA Holding appelées à statuer sur ce projet.

KPMG SA fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

KPMG SA remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés par SRA Holding.

SECTION IX : POUVOIRS

Pour faire les dépôts, publications, significations, notifications et, plus généralement, toutes les formalités prescrites par la loi ou qui apparaîtraient nécessaires ou utiles, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent projet de traité de fusion et de toute pièce constatant la réalisation des conditions suspensives auxquelles est soumis le présent traité.

SECTION X : FRAIS - ELECTION DE DOMICILE

Tous les frais et droits dus à raison du présent projet de traité de fusion ainsi que de ses suites ou conséquences, seront à la charge exclusive de KPMG SA.

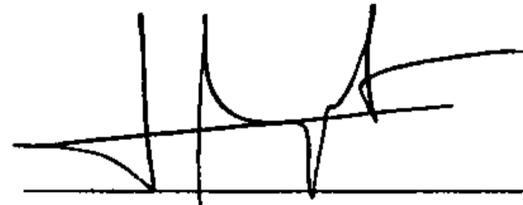
Pour l'exécution du présent traité et de ses suites, les Parties font respectivement élection de domicile en leur siège social.

Fait à Paris,
en huit (8) exemplaires originaux
dont deux (2) pour l'enregistrement et
quatre (4) pour les dépôts au greffe prévus par la loi,
Le 1er février 2005,



KPMG SA

Représentée par Monsieur Jean-Luc Decornoy



SRA Holding

Représentée par Monsieur Jean-Pierre Crouzet

